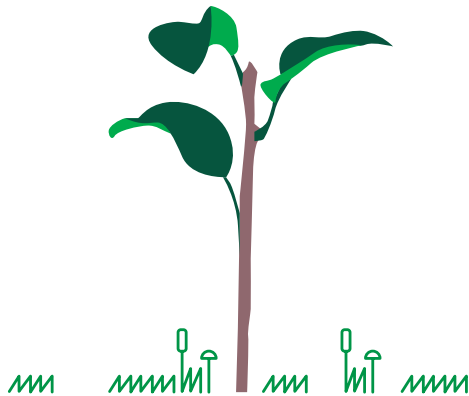




CHARDOL® 600

L'indispensable 2,4-D



La solution anti-dicotylédones
incontournable sur vivaces et permettant
de raisonner le grammage de glyphosate
en interculture

- ✓ **L'unique 2,4-D solo**
 - Homologué sur les usages essentiels en grandes cultures :
intercultures, céréales, prairies
- ✓ **Souplesse d'utilisation**
 - Nombreuses associations possibles
- ✓ **Rentable**
 - Apport d'efficacité avec un coût
raisonné

R-EVOLUTION

Nufarm s'engage avec vous
pour maintenir la durabilité
du désherbage !
N'hésitez pas à nous
contacter.

 **Nufarm**

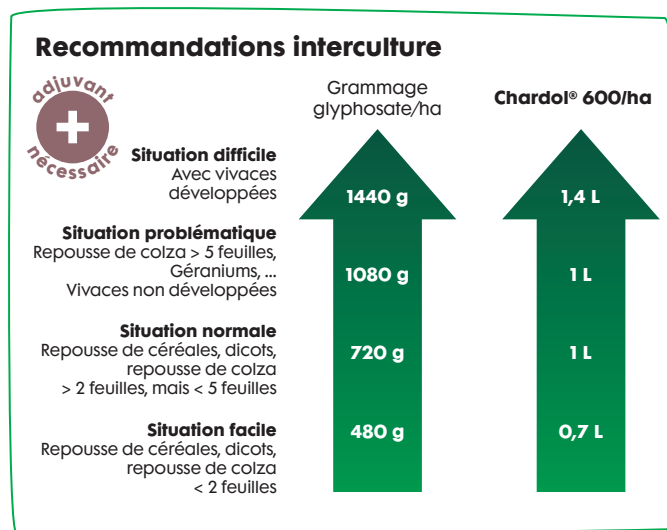
Grow a better tomorrow

La solution indispensable pour amener un autre mode d'action dans la rotation

Usages homologués	Cultures couvertes	Doses	Stades d'application	Nb max d'application/an	DAR
Traitements généraux, Désherbage Avt Mise Cult	Interculture	1,4 L/ha	après récolte	1	sans objet
Blé, Désherbage	Blé tendre ¹ , blé dur ¹ , triticale, épeautre	céréales de printemps : 0,7 L/ha céréales d'hiver : 1,4 L/ha	fin tallage à 2 nœuds	1	blé : 90 j céréales d'hiver : 90 jours
Orge, Désherbage	Orge ¹	orge de printemps : 0,7 L/ha orge d'hiver : 1,4 L/ha	fin tallage à 2 nœuds	1	orge de printemps : 60 jours Orge d'hiver: 90 jours
Seigle Désherbage	Seigle	1,4 L/ha	fin tallage à 2 nœuds	1	orge de printemps : 60 jours Orge d'hiver: 90 jours
Gazon de graminées, Désherbage	Gazon de graminées	1,2 L/ha	printemps sur dicotylédones/ vivaces développées (lisier, chardon)	1	90 jours
Prairies, Désherbage	Prairies permanentes ²	2,4 L/ha	sur vivaces développées	1	15 jours

¹ D'hiver et de printemps. ² Pour les prairies permanentes, respecter un délai de 15 jours avant la récolte du bétail. ³ En traitement, appliquer le produit uniquement sur le rang (traitement de 50% de la superficie du verger au maximum).

En interculture la solution contre les dicotylédones pour raisonner votre dose de glyphosate



Culture suivante	Délais avant semis avec travail du sol
Blé	7 j.
Graminées fourragères	7 j.
Orge, Seigle et autres céréales	7 j.
Sorgho / Maha / Millet	15 j.
Maïs	15 j.
Trèfle	15 j. (30 j. sans labour)
Betterave à sucre	30 j.
Couverts végétaux	30 j. pas d'usage pour moutarde
Luzerne	30 j.
Soja	30 j.
Lin	30 j.
Oignons	30 j.
Pois / Féveroles	30 j.
Pommes de Terre	30 j.
Tournesol	30 j.
Colza	50 j.
Cultures légumières	Pas d'usage

NUMÉRO D'AMM	9100296
COMPOSITION	600 g/L de 2,4-D
FORMULATION	SL (Concentré Soluble)
CODE HRAC	2,4-D : O
MODE D'ACTION	Pénétration foliaire, action systémique
DRE	24 heures
ZNT (AQUA ET ZNCA)	5m
CONDITIONNEMENT	5L



DANGER

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

EUH208 Contient 2,4-D sel d'amine. Peut produire une réaction allergique.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Délai de rentrée : 24 heures

Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau

Spe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport à la zone non cultivée adjacente

Spe2 Pour protéger les eaux souterraines, n'appliquer la préparation que sur sol ressuyé.

Chardol® 600 - Marque déposée et détenteur de l'AMM - Nufarm SAS - Immeuble West Plaza, 11 rue du Débarcadère 92700 Colombes - FRANCE - tel. 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. www.nufarm.com - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Numéro d'agrément IF00008. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com. Juin 2020 - Annule et remplace toute version précédente.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.